



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 14.03.2019
Numéro de publication: UP04-0000000424
Canton: VD

Entité de publication:
CREDIT MUTUEL DE LA VALLEE SA, Grand-Rue 22, 1347 Le Sentier
Annexes:
FOSC conv 2019.pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de CREDIT MUTUEL DE LA VALLEE SA

CREDIT MUTUEL DE LA VALLEE SA
CHE-106.866.694
Grand-Rue 22
1347 Le Sentier

Indications concernant l'assemblée générale:
10.04.2019, 18:30 heures, Hôtel de Ville du Sentier

Texte d'invitation/ordre du jour:
ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Rapport du Président
3. Approbation du rapport annuel 2018
Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2018
4. Décharge des membres du Conseil d'Administration
Le Conseil d'Administration propose de voter la décharge aux membres du Conseil d'Administration
5. Répartition du bénéfice
Le Conseil d'Administration propose de répartir le bénéfice disponible de CHF 506'771.- comme suit : CHF 204'000.- dividende 17 % brut, CHF 300'000.- à la réserve légale générale, CHF 2'771.- report à nouveau
6. Election de l'organe de révision
Le Conseil d'Administration propose de renouveler pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers.

7. Propositions individuelles
Pour être discutées à l'Assemblée générale, les propositions individuelles doivent parvenir au Conseil d'Administration dix jours avant l'Assemblée.

L'Assemblée sera suivie d'un souper.

Pour assister à l'Assemblée, les cartes d'admission doivent être retirées au préalable aux guichets de la banque.

Au cas où les actions ne seraient pas déposées dans un établissement bancaire, merci de vous présenter avec ces dernières aux guichets pour retirer votre carte d'admission.

Certaines dispositions de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI) sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015.

Il incombe désormais aux détenteurs et aux acquéreurs d'actions au porteur de la banque de s'identifier, faute de quoi les droits sociaux et patrimoniaux relatifs à leurs actions seront perdus jusqu'à la régularisation de la situation.

En application de la loi, le Crédit Mutuel de la Vallée SA tient un Registre des actionnaires et invite ces derniers à s'inscrire d'ici au mardi 9 avril 2019 en passant aux guichets de la banque (Grand-Rue 22, CH-1347 Le Sentier) ou en prenant rendez-vous (021 845 15 00).

Le Conseil d'Administration